

# COMITÉ MIDI-PYRÉNÉES DE TAROT

9 avenue de l'URSS – « Au Nouveau Siècle » - 31400 TOULOUSE

## Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2025

---

*Date de la réunion | Heure 14/06/2025 | 10 h 15 | Lieu de la réunion Salle de la Papeterie – 19 avenue du Sidobre - Les Salvages I- BURLATS (81)*

L'an deux mil vingt-cinq, le samedi quatorze juin, à dix heures quinze, à la salle de la Papeterie de Burlats, les membres du Comité Midi-Pyrénées de Tarot, Association de droit français régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation.

L'Assemblée est présidée par Geneviève MARCON, en sa qualité de Présidente.

Le secrétariat est assuré par Geneviève BARTHE, en sa qualité de Secrétaire.

La Présidente constate que

- 65 membres adhérents sont présents
- 476 membres adhérents sont représentés
- 22 membres adhérents sont absents et non représentés (Tarot Club de la Basse Vallée du Lot et Tarot Club de Gourdan-Polignan)

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

### SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

---

- Rapport moral et d'activités
- Rapport financier 2024-2025
- Bilan Cap d'Agde et Blanès
- Historique des licenciés
- Pensée pour les joueurs qui nous ont quittés
- Site internet et Facebook
- Commission des Compétitions
- Elections au Conseil d'Administration
- Questions diverses
- Remise des trophées aux champions Midi-Pyrénées
- Trophées nationaux

La Présidente souhaite la bienvenue à tous puis donne lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats.

La Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

## PREMIERE RESOLUTION

---

Après lecture du rapport moral et d'activité par la présidente, l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

## DEUXIEME RESOLUTION

---

Après lecture du rapport financier présenté par Manuel CASADO, relatif aux comptes de l'association pour la saison 2024-2025, présentant un résultat de 14 474 €, l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de la gestion est donné au trésorier pour la saison écoulée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

## TROISIEME RESOLUTION

---

La présidente informe qu'un tiers (4) des administrateurs du comité sont renouvelables (Michel CHARLON, Thierry DELERIS, Serge ESTINGOY et Martine CARNIS cooptée en 2024 en remplacement de Daniel LABAT démissionnaire, élu en 2022) ainsi qu'un membre démissionnaire (Alain MILLET, élu en 2024). L'Assemblée Générale doit donc se prononcer pour élire 5 administrateurs (tiers sortant pour un mandat de 3 ans + remplacement membre démissionnaire pour un mandat de 2 ans).

6 candidatures ont été déposées :

- CARNIS Martine (Villeneuve-d'Aveyron)
- CASADO Manuel (Montauban)
- CHARLON Michel (Ramonville)
- DARLAY Christian (Albi)
- FRITSCH Philippe (Ramonville)
- MAILLIET Anne (Ramonville)

Suite au dépouillement des bulletins de vote, entrent au Conseil d'Administration :

- Manuel CASADO (537 voix – élu pour 3 ans), Michel CHARLON (511 voix – réélu pour 3 ans), Anne MAILLIET (410 voix – élue pour 3 ans) et Martine CARNIS (386 voix – élue pour 3 ans)
- Christian DARLAY (352 voix – élu pour 2 ans).

L'Assemblée prend acte de ces résultats.

Nouvelle composition du Conseil d'Administration :

- BARTHE Geneviève
- CANIL Lucio
- CARNIS Martine
- CASADO Manuel
- CHARLON Michel
- DARLAY Christian
- DORSEMAINE Serge
- MAILLIET Anne
- MARCON Geneviève
- NAVARRO Serge
- NGUYEN Christian
- TANAS Raymond

Le Conseil d'Administration réuni le 24 juin 2025 suite à l'Assemblée Générale a procédé à l'élection des membres du Bureau suivants :

- Présidente : Geneviève MARCON
- Vice-Président : Serge NAVARRO
- Secrétaire : Martine CARNIS
- Trésorier : Manuel CASADO
- Trésorier-adjoint : Serge NAVARRO
- Président de la Commission des Compétitions Régionales : Raymond TANAS

## CINQUIEME RESOLUTION

---

La Présidente laisse la parole aux adhérents et le bureau répond aux questions diverses concernant cette AG Ordinaire.

Plus personne ne demandant la parole, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Secrétaire et par la Présidente.

La Présidente,  
Geneviève MARCON

La Secrétaire,  
Martine CARNIS

